



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>

Lettre ouverte à Madame Stéphanie Rist, Ministre de la Santé

Invitation à la table ronde organisée par la Fédération des Praticiens de Santé (FPS) – 15 novembre 2025

Madame la Ministre,

La Fédération des Praticiens de Santé (FPS) a accueilli avec espoir et soulagement votre nomination à la tête du ministère de la Santé, à un moment particulièrement préoccupant pour nombre de nos concitoyens, confrontés à des difficultés croissantes pour l'accès aux soins. Cette situation exige non seulement des réponses urgentes, mais également une refonte structurelle en profondeur, seule capable d'apporter des solutions durables et équitables. Forte de son expérience syndicale et de son ancrage de terrain, la FPS se félicite de la reconnaissance croissante du rôle essentiel joué par les Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE) dans le système de santé français. Leur contribution est déterminante, notamment dans les zones en tension ou qualifiées de « déserts médicaux ». Pourtant, beaucoup de ces professionnels vivent aujourd'hui dans la précarité et l'incertitude. Il est temps de leur offrir des conditions statutaires et financières à la hauteur de leur engagement, et de leur garantir un véritable avenir professionnel.

Aussi, la FPS souhaite être reçue dans les plus brefs délais afin d'aborder ces questions de fond et de faire avancer les revendications immédiates suivantes :

1. Permettre à tous les PADHUE bénéficiant d'une Autorisation d'Exercice Provisoire (AEP) jusqu'en décembre 2025 de s'inscrire au concours interne EVC 2025.
2. Appliquer l'équité républicaine, en conformité avec la jurisprudence ayant partiellement annulé les résultats des EVC 2023 et 2024, en déclarant admis tous les candidats de la liste A ayant obtenu une note supérieure ou égale au dernier admis de la liste B.
3. Tenir la promesse faite aux lauréats de la liste complémentaire du concours EVC 2024, en leur garantissant un poste PCC.
4. Mettre un terme aux tracasseries administratives et juridiques subies par de nombreux PADHUE.
5. Étendre la dérogation accordée aux PADHUE outre-mer, ayant exercé plus de cinq ans et lauréats des EVC, à la totalité des PADHUE, afin qu'ils puissent bénéficier d'une dispense de la période PCC.

Par ailleurs, la Fédération des Praticiens de Santé (FPS) a l'honneur de vous inviter à participer à la table ronde intitulée
« Recrutement et intégration des PADHUE : entre reconnaissance et attractivité »

Celle-ci se tiendra dans le cadre de notre congrès annuel, le **15 novembre 2025, de 14h30 à 17h, à la Villa M – 24/30 boulevard Pasteur, 75015 Paris.**

Cette rencontre constituera un moment privilégié d'échange et d'écoute, au plus près des réalités vécues par ces praticiens qui participent, chaque jour, à la continuité et à la qualité du service public de santé.

La FPS réaffirme sa pleine disponibilité pour négocier avec votre cabinet et participer à toute concertation visant à construire des solutions dignes, justes et pérennes pour l'ensemble des PADHUE.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le Conseil d'administration de la FPS

Dr Ayoub Mdhafar, Président

ayoub.mdhafar@syndicat-fps.fr

06 77 82 11 22

FPS

Le courrier doit être envoyé au secrétariat : FPS E.Cinosi73 avenue des anciens combattants 13220 Chateauneuf- les- Martigues

T°06 60 21 78 15 site : <http://www.syndicat-fps.fr>

Siège social :7 voie nouvelle 91300 MASSY